

ADDITIF N°001/A/L11/CDPM/2026 DU 28 AVRIL 2026

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/L11/CDPM/2026 DU 27 MARS 2026

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE L'OCEAN, REGION DU SUD,**

EN PROCEDURE D'URGENCE

**REFERENCE ET INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°004/AONO/L11/CDPM/2026 DU 27 MARS 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE
L'OCEAN, REGION DU SUD » EN PROCEDURE D'URGENCE**

PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **45 000 000 (Quarante - Cinq Millions) FCFA TTC**

11- Remise des offres

Au lieu de : « Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 30 avril 2026 à 13 heures précises ».

Lire : « Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 26 mai 2026 à 13 heures précises »

Le reste sans changement.

13- Recevabilité des offres

NB : le mode de soumission étant en ligne, toute mention relative aux offres placées dans des enveloppes ou plis fermes est sans Objet.

Le reste sans changement.

14- Ouverture des plis

Au lieu de « L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 30 avril 2026 à 14 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de L'Océan. »

Lire : « L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 26 mai 2026 à 14 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de L'Océan »

Le reste sans changement

15.1 Critères éliminatoires

A- Pièces Administratives

- a) Absence de l'original de la caution de soumission à l'ouverture des plis délivrée par un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics et du récépissé de dépôt CDEC solidaire à la caution ;
- b) Absence (à l'exception de la caution de soumission) après un délai de 48 heures après la notification, d'au moins une des pièces du dossier administratif.
- c) Absence de catégorisation appropriée.

B- Offre technique incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- b) Absence de la charte d'intégrité datée et signée
- c) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales
- d) Absence d'une capacité de financement (Ligne de crédit disponible) avec un contenu conforme au modèle de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), délivrée par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances au Cameroun d'au moins :
- e) Absence de l'attestation de visite des lieux datée, cachetée et signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- f) Preuves d'acceptation des clauses du marché

C- Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :

- a) Sous-détails de prix unitaires non conformes au modèle de l'offre ;
- b) Bordereau de prix unitaires non conformes au modèle fourni dans le présent dossier d'Appel d'Offres ;
- c) Absence dans l'offre financière d'un prix quantifié.
- d) Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE)

D- Critère éliminatoire d'ordre général

- a- Absence de la copie de sauvegarde ou non-respect du format de fichier des offres.
- b- Absence de l'origine de la caution de soumission
- c- Fausse déclaration, documents falsifiés ou non authentique, manœuvres frauduleuses
- d- Absence de la copie de sauvegarde

L'utilisation du certificat COLEPS d'une autre entreprise pour soumissionner

NB : tous autre critère éliminatoire contenu dans le DAO en dehors de la liste ci-dessus est sans objet

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

A-Volume I : Pièces administratives

Les pièces, l) Attestation d'Immatriculation timbrée et m) Le registre de Commerce, sont SANS OBJET.

PIECE N°13 : VISA DE MATURITÉ OU JUSTIFICATIF DES ÉTUDES PRÉALABLES

(Voir ci- joint)

28 AVR 2026
Kribi, le

Ampliations :

- ARMP/SUD
- DD MINMAP/OCEAN
- CDPM/OCEAN
- DDMINDCAF /OCEAN
- ARCHIVES/CHRONO
- AFFICHAGE

Le Préfet du Département de l'Océan
(Autorité Contractante)



Bouba Haman
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle

PIECE N° 13 : VISA DE MATURITE OU JUSTIFICATIF DES ETUDES PREALABLES

1. Joindre l'étude préalable :

NOTE DE PRESENTATION

Titre du projet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE A LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEPAT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.

Objectif du projet : Le projet a pour but l'extension de la DDMINEPAT à travers la construction d'un logement d'astreinte.

a) Caractéristiques du bâtiment :

- **Type** : en matériaux définitif (bâtiment type R+1)
- **Nombre de pièces** : une quinzaine

b) Caractéristiques du site :

- **Situation du site** : le site de projet se trouve dans la Commune de Kribi 1^{er}.
- **Accessibilité** : très bonne
- **Type de terrain** : relativement accidenté.
- **Etude géotechniques et topographique** : NEANT.

2. Indiquer :

- 2.1. **La date de la réalisation de l'étude** : Mars 2026
- 2.2. **Le nom du maître d'œuvre public ou privé l'ayant réalisé** : Monsieur le Délégué Départemental des Travaux Publics de l'Océan
- 2.3. **Les référence du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé** : NEANT
- 2.4 **Si entretien** : NEANT
- 2.4. **Description des études** : voir note de présentation ci-dessus

LE PREFET DE L'OCEAN
(Le Maitre d'Ouvrage Délégué)



Bouba Haman
Administrateur Civil Principal
de Classe Exceptionnelle

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

DELEGATION REGIONALE DU SUD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'OCEAN



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

SOUTH REGIONAL DELEGATION

OCEAN DIVISIONAL DELEGATION

DOSSIER TECHNIQUE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
BATIMENT DU TYPE R+1 (LOGEMENTS ASTREINTS & BUREAUX,
DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE LA DELEGATION
DEPARTEMENTAL DU MINEPAT DE L'OCEAN PREMIER PHASE),
REGION DU SUD.

Le Délégué Départemental
des Travaux Publics de l'Océan



Jean-Jacques
Ingénieur
C.N.I.G.C / N.O.C.E 16-1839

Par la Délégation Départementale des Travaux Publics de l'Océan MARS 2026

DEVIS DESCRIPTIF DU PROJET

9-

I. INTRODUCTION

Le présent projet a pour principal objectif l'amélioration des conditions de vie du personnel de la Délégation Départementale des Travaux publics de l'Océan.

Il concerne l'exécution des travaux de construction d'un Bâtiment du Type R+I (Logements Astreints & Bureaux Dans le Cadre l'Extension de la Délégation Départementale du MINEPAT de l'Océan Premier Phase).

Pour le réaliser, le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a mis à la disposition une enveloppe d'un montant TTC de : **Quarante - Cinq Millions (45 000 000) Francs CFA.**

Le présent dossier d'études définit, suivant les Plans Types ainsi que, les différentes tâches à exécuter, leurs consistances et le mode opératoire.

II. PRESENTATION DU PROJET

1. Lieu et situation

Le projet va s'exécuter dans l'enceinte de la Délégation Départementale du MINEPAT de l'Océan, sis au Quartier Administratif.

Consistance des travaux

Après la visite du site, l'équipe de projet a convenu et a arrêté, en fonction de l'enveloppe allouée au projet et des plans adoptés à cet effet, les opérations suivantes :

- TRAVAUX PRÉPARATOIRES - ETUDES ;
- TERRASSEMENTS ;
- FONDATIONS ;
- ELEVATION ET MACONNERIE RDC + PLANCHER ;
- ELEVATION ET MACONNERIE ETAGE ;
- CHARPENTE COUVERTURE ;
- MENUISERIE METALLIQUE, BOIS - ALU ET VITRERIE ;
- ÉLECTRICITÉ ;
- PLOMBERIE SANITAIRE ;
- REVETEMENTS ET PEINTURE ;
- VRD.

2. Financement

Les travaux objet de ce dossier technique sont financés par le B.I.P MINEPAT de l'exercice 2026.

3. Objectifs à atteindre

L'objectif global du présent projet est l'améliorer des conditions de vie des Travailleurs dans les Services du MINEPAT Océan.

III. METHODOLOGIE DE L'EXECUTION DES TACHES

1.1. Installation du chantier.

Nous entendons installer le chantier au lendemain de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Cette installation se fera dans les délais assez courts. Ensuite, nous prendrons attache avec la direction du Projet et le maître d'œuvre.

Les travaux d'installation du chantier comprendront :

- L'aménage et le repliement de tout le matériel nécessaire au chantier ;
- L'édification d'un magasin d'approvisionnement avec un bureau attenant où le cahier de chantier et les pièces graphiques seront disposés en permanence ;
- L'aménagement des ateliers de façonnage ;
- L'aménagement des aires de stockages ;
- Le gardiennage du chantier ;
- Les sujétions liées aux exigences de sécurité ;
- La confection d'un panneau d'indication et d'un panneau d'annonce de chantier ;
- La boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- Le nettoyage général du site ;
- La remise en état des lieux occupés après exécution des travaux.

1.2. Travaux préparatoires - Terrassement.

Études.

Elle consistera :

- À la réalisation des levées topographiques et les plans de masse ;
- À l'établissement du projet d'exécution, des plans d'exécution et des détails aux échelles convenables ;
- À l'établissement du planning des travaux ;

Ces documents seront remis avant le début effectif des travaux au Maître d'œuvre.

Nettoyage du site.

L'emprise du bâtiment sera choisie dans les zones prescrites par le Maître d'ouvrage après accord de l'ingénieur du marché ou du Maître d'œuvre. Afin d'éliminer toute végétation, nous décaperons la terre végétale sur une épaisseur moyenne de 15 cm sur l'emprise de l'assiette des terrassements et dans les zones prescrites par les services techniques de contrôle.

Débroussaillage, abattage et dessouchage.

Nous allons débroussailler, abattre et dessouché les arbres qui se trouveront sur les emprises du chantier le cas échéant. Cette emprise sera marquée par les débordements de 10m sur chaque côté de l'ouvrage à construire.

Remblais.

Les terres provenant des fouilles et du terrassement sous réserve de leur bonne qualité seront utilisées pour les remblais ; celles-ci seront exécutées par couches successives de 20 cm arrosées et compactées. Les terres excédentaires ainsi que celles de mauvaise qualité seront évacuées à la décharge publique ou aux lieux agréés par le Maître d'œuvre. Ces remblais seront purgés de tous détritux, racines, matières végétales et gravats. Le sol sera parfaitement dressé avant la mise en place du dallage.

Nettoyage des abords.

Toutes les terres en provenance des fouilles et des terrassements prévus au paragraphe précédemment décrit seront disposées sur le terrain à un endroit à définir en accord avec l'ingénieur de suivi.

Dallage du sol.

Le sol recevra un dallage en béton armé de 8cm d'épaisseur sur un film polyane de 400 microns. Il sera découpé en surfaces de 16m² maximum avec des joints combinés. Les finitions seront talochées. Le béton sera dosé à 350 Kg/m³. Les aciers seront en treillis Ø6 et disposés en mailles de 150x150.

1.3. Maçonnerie en élévation.

Du fil à plomb, les équerres à grand bras et les fils nylon seront utilisés pour le montage des agglos de 15x20x40. Le mortier utilisé pour l'élévation de ces agglos est du type III. Le montage des agglos respectera les normes techniques. Des dispositions seront prises pour qu'à la fin de l'élévation des agglos de 15x20x40 qu'on obtienne des murs strictement verticaux et parfaitement horizontaux. Au niveau des poteaux, linteaux et chaînage, nous allons réaliser des coffrages

f

simples et robustes qui doivent supporter les poids et la poussée du béton, les effets de vibration et le poids des hommes employés lors de la mise en œuvre sans déformation appréciable

Enduit.

Nous allons rendre la surface du support propre en la libérant des traces de poussière ou des produits de décoffrage. Dans le cas contraire, nous allons procéder au broissage, au piquetage ou au bouchage des surfaces à crépir

Première couche.

C'est la couche d'accrochage. Le dosage du gâbetis doit être dosé à 500kg/m³. le mortier doit être composé de manière à obtenir une bonne maniabilité. Le gâbetis doit être réalisé sur une épaisseur de 1,5 cm maximum et doit couvrir sans surcharge les surfaces que nous devons enduire. Pendant cette étape le mortier sera violemment projeté au mur.

Deuxième couche.

C'est la deuxième couche d'accrochage appelé corps de l'enduit. Le dosage du corps de l'enduit doit être de 400kg/m³. le mortier doit être composé de manière à obtenir une bonne maniabilité. Le corps de l'enduit doit être réalisé sur une épaisseur de 1cm maximum et doit couvrir sans surcharge les surfaces que nous devons enduire. Pendant cette étape le mortier sera violemment projeté au mur.

Troisième couche.

C'est la couche de finition. Nous allons réaliser la couche de finition sur le corps de l'enduit en nous rassurant qu'il y a un écart d'au moins trois jours entre les deux couches. Nous allons obtenir une couche de capacité que nous obtiendrons par serrage très énergique et uniforme du mortier et nous allons assurer le talochage du mortier projeté sur la couche d'accrochage. Nous allons utiliser toute technique possible pour faire passer la règle et obtenir une surface rugueuse pour faciliter l'accrochage de la peinture. L'épaisseur de la couche de finition sera de 0,5cm maximum.

Murs en élévation.

Les murs seront montés en agglomérés de ciment creux 15x20x40. Ces agglomérés offriront une résistance à l'écrasement non négligeable.

Essais de résistance

Les essais pour les parpaings creux et les bétons doivent être réalisés par un laboratoire géotechnique agréé. Toute fois l'entreprise est tenu à faire d'autres essais jugés utile par le maitre d'œuvre.

La fréquence de ces essais sera un essai de convenance en début de chantier et un essai par mois encours de chantier mettant en œuvre ces matériaux.

Poteaux en élévation.

Ils seront en béton armé de section 15x15 dans les murs et 15x30 sur véranda. Le béton armé à mettre en place sera dosé à 350kg/m³. Les aciers ont utilisé seront des cadres Ø6 tous les 15cm + 4 filants HAB pour poteaux de section 15x15 et en cadres+ épingles Ø6 tous les 20cm + 6 filants HAB pour les poteaux de section 15x30.

Linteaux.

Ils seront en béton armé de section 15x20.

Béton armé : dosé à 350 kg/m³ ;

Aciers : cadres Ø6 tous les 15 cm + 2 filants HAB et 2 filants HA10.

Châinages hauts.

Ils seront en béton armé de section 15x20.

Béton armé : dosé à 350 kg/m³ ;

Aciers : Épingles Ø6 tous les 20 cm + 4 filants HAB aux angles + 2 équerres HAB.

Poutre de véranda.

Elles seront en béton armé de section 15x20.

Béton armé : dosé à 350 kg/m³ ;

Aciers : cadre Ø6 tous les 20 cm + 2 filants HAB + 2 équerres HA10.

Carrelage :

Les carreaux des différentes dimensions prévues dans le devis seront posés conformément au respect de la règle de l'art et dans les différentes pièces selon la dénomination respective dans le bâtiment comme suit : Fourniture et pose des carreaux grès cérame lre choix de 60 x 60 pour sols y compris plinthes et escalier d'accès et toutes sujétions. Fourniture et pose des carreaux grès cérame antidérapants lre choix de 30 x 30 pour sols pièces humides y compris toutes sujétions. Fourniture et pose revêtement mural en faïences de 20 x 30 blanc sur 1,80m de hauteur dans salle humides.

Dosage des différents bétons et mortiers.

- Béton armé dosé à 150 kg/m³
 - Trois brouettes et demie de sable gros grains de bonne qualité ;
 - Une brouette de gravier 5/15 de bonne qualité ;
 - Demi-brouette de gravier 15/25 de bonne qualité ;
 - Un sac de ciment CPA 35 de bonne qualité ;
 - De l'eau en quantité suffisante.
- Béton armé dosé à 250 kg/m³
 - Deux brouettes et demie de sable gros grains de bonne qualité ;
 - Une brouette de gravier 5/15 de bonne qualité ;
 - Demi-brouette de gravier 15/25 de bonne qualité ;
 - Un sac de ciment CPA 35 de bonne qualité ;
 - De l'eau en quantité suffisante.
- Béton armé dosé à 350 kg/m³
 - Une brouette et demie de sable gros grains de bonne qualité ;
 - Une brouette de gravier 5/15 de bonne qualité ;
 - Demi-brouette de gravier 15/25 de bonne qualité ;
 - Un sac de ciment CPA 35 de bonne qualité ;
 - De l'eau en quantité suffisante.
- Béton armé dosé à 400 kg/m³
 - Une brouette et demie de sable gros grains de bonne qualité ;
 - Demi-brouette de gravier 5/15 de bonne qualité ;
 - Demi-brouette de gravier 15/25 de bonne qualité ;
 - Un sac de ciment CPA 35 de bonne qualité ;
 - De l'eau en quantité suffisante.
- Béton armé dosé à 300 kg/m³
 - Deux brouettes de sable gros grains de bonne qualité ;
 - Une brouette de gravier 5/15 de bonne qualité ;
 - Demi-brouette de gravier 15/25 de bonne qualité ;
 - Un sac de ciment CPA 35 de bonne qualité ;
 - De l'eau en quantité suffisante.
- Mortier dosé à 350 kg /m³
 - Trois brouettes de sables gros grain ou fin de bonne qualité ;
 - Un sac de ciment CPA 35 de bonne qualité ;
 - De l'eau en quantité suffisante :
- Mortier dosé à 400 kg /m³
 - Deux brouettes et demi de sables gros grain ou fin de bonne qualité ;
 - Un sac de ciment CPA 35 de bonne qualité ;
 - De l'eau en quantité suffisante.

1.4. COUVERTURE - ETANCHEITE - PLAFOND.

Charpente bois.

Les Essences retenues seront de préférence FRAKE, L'OKOUME ou le MOVONGA. Il conviendra de soumettre le choix de l'essence retenue à l'agrément du Maître d'œuvre. Les fermes seront exécutées avec du bois dur traité au xylamon ou au xylomax de 3x12 ou 3x15 suivant les indications des plans. L'entrait et l'arbalétrier seront doublés. Ces fermes seront ancrées dans la maçonnerie à l'aide des fers d'attente doux placés aux emplacements lors du chaînage haut ou au fer plat.

Les pannes seront en bois dur traité au xylamon, de section 5x8 ou 5x15 suivant les indications des plans. Sur les pignons et les murs de séparation, elles seront fixées avec des pattes de scellement en fer plat de 30.

Humidité.

Le bois sera sec de manière à limiter les déformations ultérieures. L'humidité de bois devra être ramenée à 17% plus ou moins 3%. L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les fortes variations de l'hydrométrie dans certaines régions du Cameroun où il conviendra d'utiliser du FRAKE (peu déformable) ou à défaut de prévoir des dispositifs limitant les déformations.

Protection vis-à-vis des intempéries.

On veillera à ce que les bois utilisés en charpente ne soient pas exposés aux intempéries. La seule exception étant pour les planches de rives dont la fixation permettra un remplacement aisé.

Contreplaqué.

Traitement.

Les contres plaqués seront traités contre les insectes et les champignons avec le XYLAMON ou tout autre produit de traitement du bois.

Organes d'assemblages - Clous.

Les clous utilisés seront soit des pointes « ordinaires », soit des pointes torsadées créant un fendage moindre. Les clous seront dépourvus de protection afin qu'une fois dans le bois leur oxydation crée une bonne adhérence. On veillera à respecter les conditions de diamètre et d'espacement des clous en fonction des bois assemblés. Il conviendra de ne jamais faire travailler les clous à l'arrachement.

Couverture.

La couverture se fera en tôles bacs Alu qui auront une épaisseur nominale de 6/10e. Les tôles bacs Alu seront importées compte tenu de la zone. Dans le cas contraire on utilisera les tôles bacs aluminium de type NERVURAL produit par ALUCAM et faisant l'objet de l'avis technique N°7/73-40 du CSTB auquel il convient de se référer.

Pose.

L'espacement des pannes sera calculé en fonction des charges supportées notamment du règlement neige et vent. Les tôles bacs supportent mal les charges ponctuelles. Il conviendra de prendre toutes les précautions au moment de la pose pour éviter que l'on prenne appui d'ailleurs que sur les supports des tôles bacs (pannes). La pose des tôles bacs respectera le plan de toiture, les normes techniques et les règles de l'art. L'étanchéité sera de rigueur.

Pente et recouvrement.

La pente des toitures est au minimum de 16%. Elle ne pourra être ramenée à 10% que dans le cas où il n'y aurait aucun recouvrement sur le versant considéré.

Le recouvrement minimal entre tôles bacs est de 15 cm et devra se faire sur appui. Les fixations des tôles bacs se feront sur chaque nervure et à chaque appui.

Nature du rapport.

Il conviendra d'éviter le contact des tôles bacs avec le cuivre, l'étain et le plomb.

Accessoires de pose.

• Tire fond de fixation.

Les tirefonds servant à fixer les tôles bacs comporteront une rondelle aluminium nervinox et une rondelle d'étanchéité 20*8. Les tirefonds seront en acier galvanisé ou en aluminium de 8*100 pour fixation sur charpente en bois. Les tire-fond seront constitués par une tige aluminium fileté 8*250 pour fixation sur charpente en fer.

À la fin des travaux, la toiture doit être parfaitement étanche. Une technique bien appropriée et conforme à la réglementation en vigueur dans le pays sera utilisée lors de la réalisation de la toiture. Les travaux de la toiture respecteront les normes techniques et les règles de l'art.

- **Planche de rive.**

En façade avant et arrière : les rives seront en planches de 40 cm de large et de 3 cm d'épaisseur. Elles seront en bois dur, rabotées sur une face et traitées au xylamon. Les pignons auront les mêmes planches qui relieront les pannes et seront recouvertes de tôles planes.

Plafond.

Solivage.

Le solivage sera en bois dur traité au xylamon de section 4 x 8 avec des champs rabotés.

Habillage.

L'habillage se fera en contre plaqués de 4 mm AYOUS (SF10) en plaques de 60 x 120. Les couvre-joints périphériques seront posés aussi bien qu'à l'intérieur, qu'à l'extérieur. La trappe de visite sera faite dans chaque pièce. Les trous de ventilation seront perforés sur les plaques extérieures au droit de chaque pièce.

Menuiserie Métallique.

Cadres : cadre de fixation en bois dur du pays ;

- Battant : tube carré de 30 + tôle lisse de 10/10e doublée + 3 paumelles grilles de 100 + serrure à canon De caractéristiques précisées par l'Ingénieur du marché + 2 targettes+ support Cardenas à l'extérieur.

N.B : Toutes les menuiseries métalliques recevront une peinture antirouille avant la livraison au chantier.

Portes

Nous allons confectionnés les portes métalliques de dimensions différentes. Elles seront réalisées en tôles de 15/10e. Les cadres du battant seront réalisés en cornières de 40x40. Chaque battant sera pourvu des pommelées de 120 de très bonne qualité résistante et soigneusement soudés. Nous placerons des serrures à canon de type approprié.

Grilles antivols en tube métallique.

Nous allons confectionnés les portes et fenêtres métalliques en Grille antivol en fer forgé de 12mm pour CN de dimensions conforme au plan du bâtiment. Elles seront réalisées en tôles de 15/10e. Les cadres du battant seront réalisés en cornières de 40x40 ainsi que les Garde-corps et grille métalliques pour balcons.

Seuils.

Pour l'arrêt de la chape au niveau de l'estrade des portes et de la véranda, nous utiliserons des cornières de 30 avec queue de carpe tous les 50 cm.

Toutes les menuiseries métalliques recevront une peinture antirouille avant la livraison au chantier.

Voiries et réseau divers.

Caniveaux.

Nous construirons des caniveaux orientés vers exutoire de 50*50*50 cm (ou pierres locales) parallèle aux talus de 40 cm de large et 30 cm de profondeur, avec fond coulissant à l'aide d'un mortier de ciment dosé à 400kg/m³ autour des bâtiments. Toutes les dispositions techniques seront prises pour effectuer un travail de qualité de manière à obtenir les caniveaux qui respectent les dimensions du CCTP.

Dallage et rampe d'accès.

Un dallage de 80 cm de largeur sur 8cm d'épaisseur, tout autour du bâtiment dosé à 300Kg/m³, puis deux rampes d'accès en béton dosé à 300Kg/m³ coulé sur un remblai en graves latéritiques compactés d'environ 10 cm limité par des murs en agglos de 20x20x40 bourrés.

Divers.

Il sera confectionné une plaque d'indication sur laquelle seront portées toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet en cours d'exécution.



Électricité.

Les travaux d'électricité comprendront :

- La tuyauterie ;
- Le câblage ;
- L'appareillage ;
- La protection.

La tuyauterie se fera avec les tubes flexibles orange de différents diamètres. Ces tubes flexibles seront encastrés dans les murs, ou dans le sol. Des dispositions techniques seront prises pour éviter des nœuds sur les tuyaux lors de l'encastrement. Le traçage pour l'encastrement des tuyaux respectera le plan d'électricité et se fera avec beaucoup de soins.

Les câbles seront des câbles résistants de très bonne fabrication. Ces câbles passeront dans les tubes flexibles orange scellés au mur. Nous ferons un effort pour passer les câbles dans les tuyaux avant de les encastrer. Les mesures de sécurité seront prises lors de l'exécution des travaux. On évitera de blesser les câbles lors de leur mise en œuvre.

Les appareils électriques utilisés seront des appareils de très bonne qualité. La position des appareils respectera le plan d'électricité que l'entreprise présentera au Maître d'œuvre pour approbation. Les travaux se feront avec beaucoup de précaution pour empêcher des éventuels dysfonctionnements.

- Peinture.
- Peinture glycérophtalique.
- Couche d'impression.

La première couche ou couche d'impression sera réalisée avec de la chaux vive sur les maçonneries.

- Les couches d'impression sur bois seront grattées et retouchées ;
- Les couches de peinture anti-rouille sur fer seront retouchées

Couche intermédiaire.

La deuxième couche ou couche intermédiaire sera appliquée deux jours au plus tôt après la couche d'impression.

La couche intermédiaire est appliquée au rouleau et les finitions sont faites au pinceau.

Finition

Murs et plafonds :

- Plafonds : peinture pantex 800 en 02 couches ;
- Murs extérieurs : peinture pantex 1300 en 02 couches ;
- Murs intérieurs : peinture pantex 800 en 02 couches ;
- Soubassement : en peinture glycérophtalique en 02 couches ;
- Menuiserie bois et métallique : peinture pantex 800 à huile en 2 couches.

L'entrepreneur devra toujours faire constater au Maître d'œuvre la bonne exécution d'une opération d'une couche de peinture avant d'entreprendre l'opération suivante et en principe, deux couches successives de peinture seront de teintes ou du moins de nuances différentes afin de permettre le contrôle par rapport à des surfaces témoins. Le non-respect de ces prescriptions pourra, en cas de doute, entraîner l'exécution d'une couche supplémentaire aux frais de l'entrepreneur. NB. Les couleurs de peinture seront fixées sur place par l'ingénieur.

Couche de finition.

La troisième couche ou couche de finition est appliquée au plus tôt deux jours après la couche intermédiaire. Elle est appliquée au rouleau et les finitions sont faites au pinceau.

Peinture vinylique.

Couche d'impression

La première couche ou couche d'impression devra être réalisée en badigeonnant les parties maçonnées avec de la chaux vive.

Couche intermédiaire

La deuxième couche ou couche sera appliquée au rouleau deux jours plus tôt après la couche d'impression. Elle est appliquée au rouleau et les finitions sont faites au pinceau.



Couche de finition

La deuxième couche ou couche de finition est appliquée au plus tôt deux jours après la couche intermédiaire. Elle est appliquée au rouleau et les finitions sont faites au pinceau.

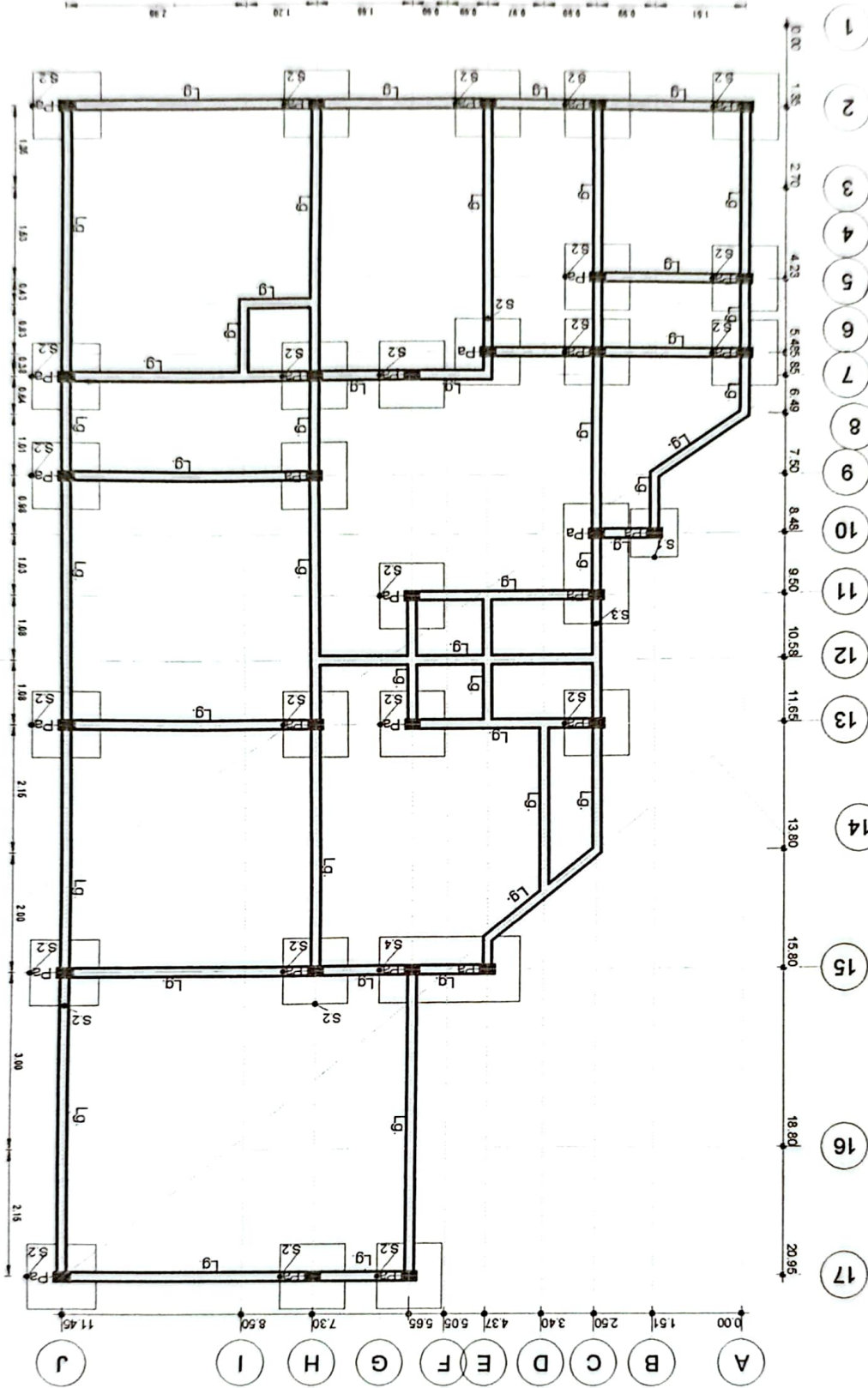
Dans tous les cas la préparation des peintures des différentes couches sera très contrôlée. Leur dissolution respectera le pourcentage exigé par le concepteur. Le dosage atteindra le quota normal. L'application de la peinture et du vernis se fera avec beaucoup de soins et respectera les normes techniques et les règles de l'art. Toute peinture mal diluée est purement et simplement rejetée. À la fin des travaux les différentes peintures appliquées sur le bâtiment doivent donner un très bel usage à l'ensemble des structures. Les surfaces peintes doivent se lire à l'œil nu.

NB : Tous les travaux de maçonnerie, les composantes du béton ou mortier obéiront aux caractéristiques techniques suivantes et aux normes D.T.U.:

- Sable : propre, exemple d'oxyde des matières organiques d'origine animales ou végétale.
- Gravillons : Les gravillons destinés à la confection du béton seront des matériaux homogènes, naturels ou concassés. Les graviers seront débarrassés de leurs pellicules par soufflage ou par lavage.
- Eau de gâchage : L'eau utilisée dans la confection des mortiers, béton et au lavage des agrégats sera dépourvue d'impuretés et de sels.
- Liants hydrauliques : Le ciment utilisé pour les mortiers et bétons satisfera aux conditions générales imposées par la réglementation en vigueur. Il sera de type : CPJ 32.5 (CIMENCAM ou autres origines). Le stockage sur ce chantier sera réalisé sur un plancher sec et ventilé. Ce stock présentera un aspect de pulvérulence.
- Armatures : Les armatures pour béton armé seront des aciers de Haute Adhérence, conformément aux normes BA 91 modifié 99. Elles seront parfaitement propres sans aucune trace de rouille, de peinture ou de graisse. Elles seront façonnées et mises en œuvre conformément au plan de ferrailage.
- Coffrages : Les coffrages sont simples et robustes. Ils supporteront sans déformation appréciable la poussée du béton, les effets de vibration et le poids des ouvriers employés lors de la mise en œuvre. L'étanchéité des coffrages sera suffisante pour que l'excès d'eau ne puisse entraîner le liant ou pour qu'il n'y ait pas perte de laitance.

PLAN TYPE R+1

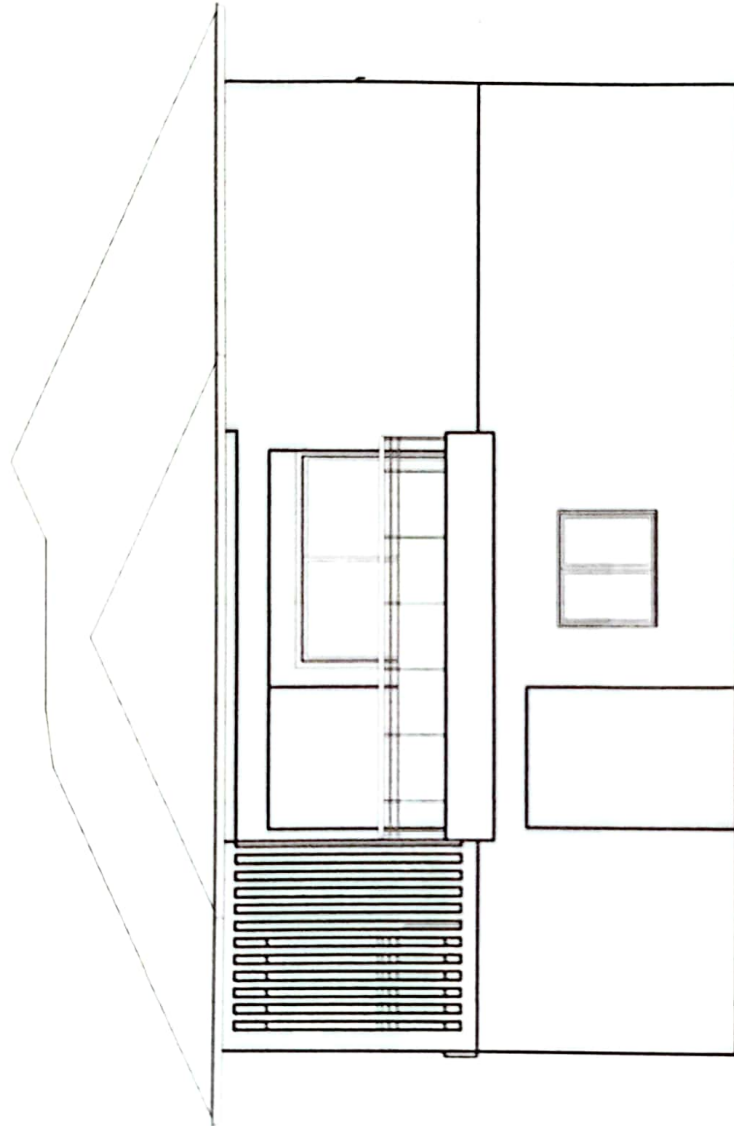
f-



05/21/2022

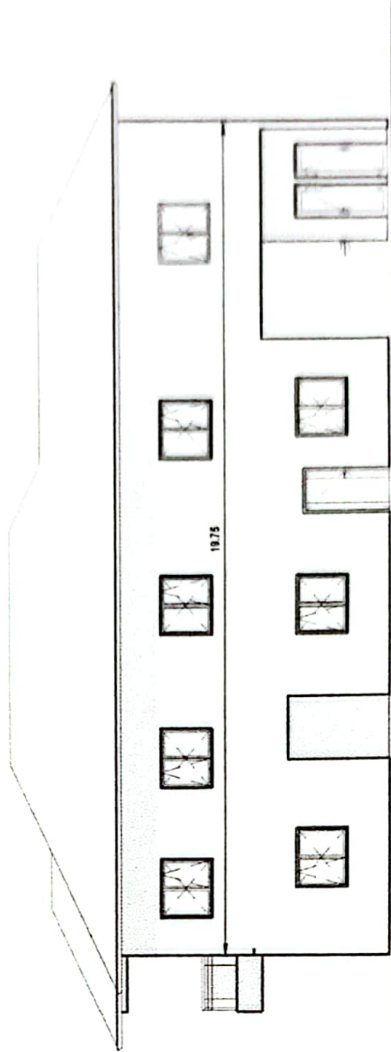
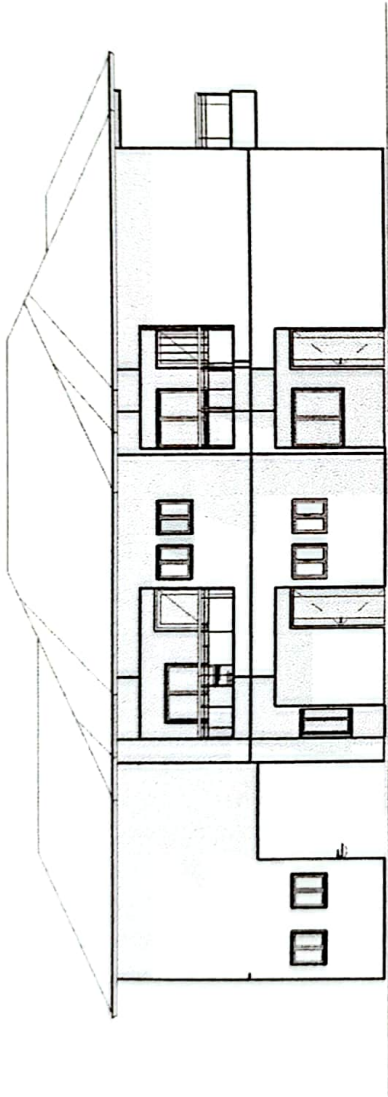
Plan de fondation	Étude par : DDMINEPAT/OCEAN Vérifié par : Date :
N° : APS 01 L'ONCE : N° de plan : N° de projet :	Date : Description : N° :

Projet de construction d'un bâtiment de type R+1 (logements astreints et bureaux) dans le cadre de l'extension de la DDMINEPAT/OCEAN



Projet de construction d'un bâtiment de type R+1 (logements astreints et bureaux) dans le cadre de l'extension de la DDMINEPAT/OCEAN		DDMINEPAT/OCEAN		Façade SUD	
		N° Description Date		Numéro du projet Date Dessiné par Vérifié par	
				Project Number Issue Date HOULI DDT/POCEAN	
				APS 05 Echelle 1/50	

[Handwritten signature]

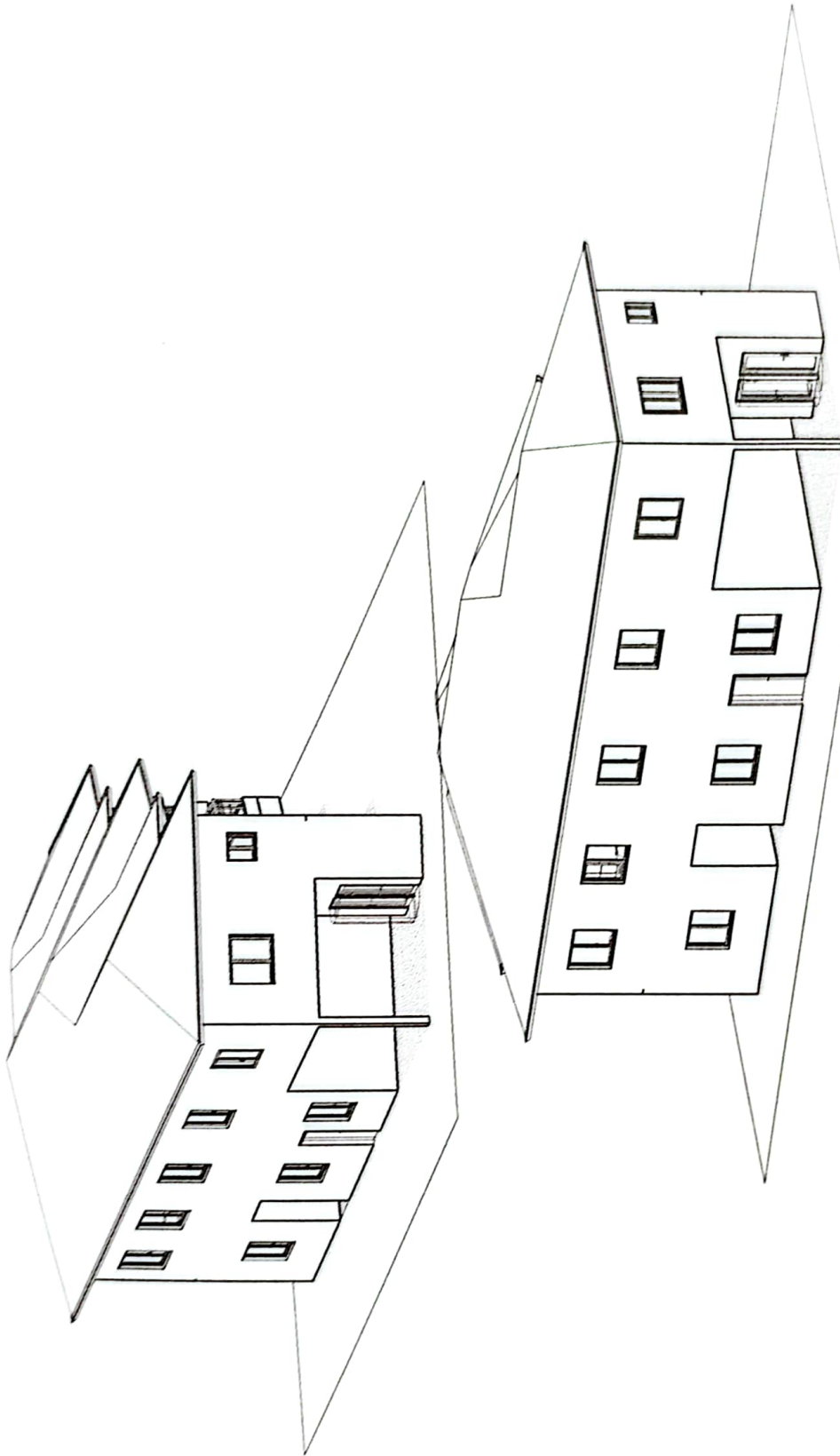


R 0271 R029911

Façade OUEST & façade EST	
Numéro du projet Date	Project Number Issue Date
Dessiné par Vérifié par	HOUJI DD THOUCAN
DDMINEPAT/OCEAN	
Façade OUEST & façade EST	
APS 07	
Echelle 1/50	

N°	Description	Date

Projet de construction d'un bâtiment de type R+1 (logements astreints et bureaux) dans le cadre de l'extension de la DDMINEPAT/OCEAN



Projet de construction d'un bâtiment de type R+1 (logements astreints et bureaux) dans le cadre de l'extension de la DDMINEPAT/OCEAN		Vues 3D	
		DDMINEPAT/OCEAN	APS 10
N°	Description	Date	Numéro du projet Date Dessiné par Vu par
			Project Number Issue Date HOLLU DD TRACCAN E. B. M. M.

Handwritten signature or mark.